



Crédit sur achat d'un appartement impayé

Par **fguette_old**, le **02/12/2007** à **03:30**

Bonjour,

En 1990 j'ai acheté un studio à Paris, puis pour diverses raison je suis partie vivre à l'étranger et ne pouvant plus payer le crédit de cet appartement je l'ai simplement "laissé" pour que le banque qui avait une hypothèque à 100% dessus le saisisse et le revende. Etant jeune et stupide je pensais que les choses se régleraient d'elles mêmes. Je suis revenue en France 12 plus tard, et un an après mon retour j'ai reçu un courrier de la banque me réclamant après 12 ans une somme astronomique (40 000 euros). J'ai pris un avocat à l'époque, je n'avais pas d'argent mais j'aurais pu regrouper 10 000 Euros. Nous avons fait cette offre et ensuite plus rien. Pas de suivi, pas de réponse.. Bref, je n'ai pas cherché plus loin. 6 ans plus tard, aujourd'hui, ils me relancent à nouveau, me demandant 60 000 Euros. Je n'habite plus en France depuis un certain temps à nouveau, mais j'ai une adresse où ils ont envoyé le courrier et je ne suis absolument pas solvable de toute façon et n'ai aucun emploi ni rentrée d'argent en France. Que puis-je faire..?? N'y a t'il pas prescription au bout d'un moment, surtout qu'ils ont revendu l'appartement il y a des années de cela maintenant. Quels sont les risques encourus pour moi sachant que je n'ai rien en France qu'ils puissent saisir, ni biens ni salaire ? Est-ce que je peux négocier à nouveau de leur payer une fraction de ce qu'ils réclament de façon étalée sur une période de temps ?

Merci d'avance pour votre conseil.

Par **Mike46**, le **02/12/2007** à **09:33**

Bonjour,

cette somme que vous réclame aujourd'hui votre banque doit être certainement la différence entre le prix de vente de votre appartement et la totalité du coût du crédit.

Je vous conseil dans un premier temps de prendre contact avec votre banque et de voir ce que vous pouvez faire et ensuite de prendre contact avec la Banque de France et plus précisément le secrétariat des commissions de surendettement voici le lien

<http://www.banque-france.fr/fr/instit/services/page3a.htm>.

Je vous souhaite bon courage et je reste à votre disposition.

Cordialement

Par fguette_old, le 03/12/2007 à 12:08

Merci pour votre réponse. En fait il s'agit plutôt des intérêts qui courent car la somme à fait un bond de 20 000 Euros en près de 6 ans (ils réclamaient 40 000 Euros en 2002) !

Je vais certainement devoir faire appel à un avocat, si vous en connaissez un bon spécialisé dans ce type de problème, merci de me communiquer son nom et numéro de téléphone.